



Nombre d'élus en exercice : 11
Nombre d'élus présents : 6
Nombre d'élus ayant pris part au vote : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 juin, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 9H00 en séance ordinaire au CCAS, 308 rue Georges Clémenceau 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de **Mr Bernard PLANO**.

Présents : Mmes, Mrs PELISSIER, PIQUE, ROUILLON, SENTAGNE, PLANO et MONEGO

Absents excusés : Mmes, Mr BACQUE, MEJAMOLLE, NOGUES, ORTE et DA BENTA

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 juin, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 9H00 en séance ordinaire au CCAS, 308 rue Georges Clémenceau 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de **Mr Bernard PLANO**.

Présents : Mmes, Mrs PELISSIER, PIQUE, ROUILLON, SENTAGNE, PLANO et MONEGO

Absents excusés : Mmes, Mr BACQUE, MEJAMOLLE, NOGUES, ORTE et DA BENTA

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

OBJET : Décision modificative (DM) n°2 – Budget CCAS 2025

Mr le président explique aux membres du CA que suite à la fermeture des comptes de l'EHPAD au 31 décembre 2024, il convient de renforcer les créances admises en non-valeurs :

Article	BP2025 + DM	DM n°2	Situation après DM
6541	5 000.00 €	+ 7 000.00 €	12 000.00 €
673	7 708.02 €	- 7 000.00 €	708.02 €

Accusé de réception en préfecture 065-266501113-20250710-2025-36-DE Date de télétransmission : 10/07/2025 Date de réception préfecture : 10/07/2025
--

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le président entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président à valider la décision modificative (DM) n°2 – budget CCAS 2025.

Affiché le

Pour copie conforme,
Le Président,



**FRANCOISE PIQUE
VICE-PRESIDENTE DU CCAS
ADJOINTE AU MAIRE
LANNEMEZAN**

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250710-2025-36-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025